

Alain Hermil Boudin est désigné secrétaire de séance.

Le conseil communautaire débute par une minute de silence à la mémoire de François Chauvel, décédé tragiquement à la déchetterie de Monestier de Clermont en février dernier.

Arrivée Guillaume Gontard

Approbation du compte rendu du conseil du 30 janvier 2017

☞ **3 abstentions**

1- Présentation de l'édition 2017 de la TransVercors VTT

Alain Rougale présente l'édition 2017 de la TransVercors VTT qui aura lieu les 26 et 27 août prochain sur le territoire. Entre 500 et 900 participants sont attendus sur les 4 parcours allant de 40 à 100 km ; le départ sera donné à Lus la Croix Haute. Il y aura également un parcours « découverte » en Vélo à Assistance Electrique (VAE).

Le Vice-président lance un appel à bénévoles et plus particulièrement pour la journée du dimanche ; il faudrait entre 200 et 250 personnes pour répondre aux besoins en terme de balisage, de signaleurs etc..... Une réunion à destination des bénévoles est prévue le 21 mars prochain à Clelles en présence des organisateurs de la TransVercors qui pourront ainsi répondre à toutes les questions.

Cette manifestation entre tout à fait dans la logique de promotion du territoire dans le même esprit que la signature de la charte signée avec la FFCT.

Jérôme Fauconnier souligne la collaboration intéressante avec le Vercors qui démontre une volonté de coopérer avec le Trièves.

Cette manifestation constitue un vrai « plus » pour le territoire en matière de tourisme.

Laurent Viallard en profite pour informer que la 2^{ème} édition du triathlon du Trièves aura lieu le 21 mai prochain ; l'autoroute sera fermée à cette occasion et les organisateurs s'attendent à une plus grande ampleur que l'an passé.

2- Contrat Ambition Région

La Région déploie un nouvel outil contractuel : les Contrats Ambition Région. Ces contrats traduisent sa volonté de soutenir en priorité l'investissement.

Ces contrats sont composés d'un volet stratégique et d'un programme d'opérations sur lequel l'intervention régionale est ciblée. Ils sont établis entre la Région et chacun des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Ce contrat formalise, sur la base d'une stratégie, les modalités de l'engagement financier de la Région en faveur du territoire de la Communauté de communes du Trièves pour trois ans.

Le présent contrat est composé :

- d'un volet stratégique qui synthétise la stratégie de la Communauté de communes du Trièves et d'un programme d'opérations qui présente les projets identifiés pour la durée du contrat en cohérence avec cette stratégie, et qui précise la participation régionale attendue pour chacun d'eux.

Ce contrat intéresse tout projet relevant du domaine de l'intercommunalité et rayonnant sur le territoire et le Président a particulièrement veillé à ce qu'il y ait une cohérence entre les divers partenaires : Etat, Région et Département. 6 projets figurent dans le programme opérationnel de la collectivité :

- Revitalisation du centre historique de Mens qui sera porté par la commune.
- Aménagement de la Maison de Pays à Clelles ; le service « Economie » travaille actuellement avec les producteurs locaux.
- Mise en place d'un Office de Tourisme itinérant de manière à pouvoir intervenir aux endroits les plus stratégiques.
- Travaux de réhabilitation du bâtiment de la Gendarmerie de Clelles.
- Reconstruction du groupe scolaire de Monestier de Clermont.
- Acquisition d'un local pour la ressourcerie l'Etrier.

Le projet d'amélioration de la maison médicale de Clelles a finalement été retiré.

Marie-Claire Terrier rappelle que les chantiers ne pourront débuter qu'après validation de la commission permanente de la Région. La décision finale interviendra en mai prochain. Elle conseille de faire une

demande écrite si les travaux débutaient avant. Elle souligne également que ce programme peut porter sur des actions paysagères mais en aucun cas sur de l'eau ou de l'assainissement.

Bernard Coquet fait part de sa difficulté d'attendre cet avis avant de commencer car cela se répercute sur la durée des travaux.

Pour Jérôme Fauconnier, dès lors qu'il y a plusieurs financeurs, ces désagréments sont inévitables.

Michel Picot demande des informations par rapport au chantier de Mens.

Bernard Coquet explique qu'il s'agit d'un plan pluriannuel et que les travaux se dérouleront en plusieurs phases. La 1ère phase porte sur la réhabilitation des espaces publics de Mens. Ainsi, la Place du Vercors sera réhabilitée et restructurée en totalité ; les travaux débuteront en avril et dureront environ 7 mois. La 2^{ème} phase portera certainement sur la réhabilitation des rues du centre historique de Mens mais rien n'a été encore arrêté. Puis, dans cette démarche d'ensemble, viendra le tour de la réhabilitation de l'habitat.

Jérôme Fauconnier souligne l'intérêt communautaire de cette mise en valeur du centre historique qui renforce l'attractivité de Mens et donc du Trièves.

Vote : Contrat Ambition Région

☞ **Adopté à l'unanimité**

3- Convention locale de la maison de services au public à Monestier de Clermont

Afin de renforcer l'accès aux services de proximité et leur qualité, l'Etat s'est engagé depuis plusieurs années dans le développement de maisons de services au public. Aussi, il a fixé en 2015 un objectif de 1000 maisons de services publics en activité pour la fin 2016.

La Poste s'est proposée pour accueillir des maisons de services publics au sein de certains de ses bureaux de poste situés en territoires ruraux et de montagne, d'ici fin 2016.

Espaces mutualisés de services au public validés par les préfets de département, les Maisons de services au public ont vocation à délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. De l'information transversale de 1er niveau à l'accompagnement de l'utilisateur sur des démarches spécifiques, les Maisons de services au public articulent présence humaine et outils numériques.

La commune de Monestier de Clermont et la Poste, en partenariat avec la CCT, ont envisagé la création d'une maison de services au public dans le bureau de poste de MONESTIER-DE-CLERMONT.

C'est dans ce contexte que les parties se sont rapprochées afin de signer la présente convention. Le conseil communautaire est invité à autoriser le Président à signer la convention.

Devant la réticence de certains délégués communautaires, Jérôme Fauconnier précise qu'il a fait part de son peu de conviction par rapport à cette MSAP à la Préfecture de l'Isère, notamment en raison du nombre minimal d'opérateurs ayant signé la convention et de la concurrence faite ainsi aux services rendus par le Centre Social du Granjou. L'Etat est très favorable au développement de ces maisons et la seule certitude est de pouvoir conserver un service public en milieu rural et la pérennité du bureau de Poste pendant 3 ans. Il s'interroge notamment sur le maintien du service bancaire. Il est impératif de préciser dans la délibération la volonté de la CCT que les services bancaires restent à Monestier de Clermont.

La signature de cette convention correspond à la participation de la CCT à la sauvegarde du service de la Poste.

Vote : Convention locale de la Maison de Services Au Public à Monestier de Clermont

☞ **Pour : 22 Contre : 2 Abstentions : 16**

4- Contrat de performance des Alpes de l'Isère (CPAI)

Les « contrats de performance des Alpes de l'Isère » (CPAI) sont la déclinaison montagne de la politique départementale, qui vise à maintenir l'Isère dans le top 10 des destinations françaises, avec les quatre axes « clés » de développement : l'accès, l'hébergement, les nouveaux produits et la promotion.

→ **Périmètre d'intervention**

Les contrats de performance des Alpes de l'Isère concernent les cinq massifs isérois dans la limite de la zone de montagne, telle que l'a définie la loi Montagne (cf. carte « Périmètre du massif du Sud Isère »). Un contrat de performance est conclu par massif : Belledonne, Chartreuse, Oisans, Sud Isère et Vercors. Seront aidées les opérations d'investissement en maîtrise d'ouvrage publique (réalisées par les communes, intercommunalités et leurs établissements publics) ayant un impact significatif sur le développement ou le renforcement de l'activité touristique des stations hivernales et thermales.

Les seules exceptions à ce principe peuvent concerner, dans la limite des mesures réglementaires applicables aux aides aux entreprises :

- la neige de culture optimisée (fiche thématique 4) ;
- la mise en place des services associés à la requalification de l'immobilier de loisirs (fiche thématique 3).

→ **Durée du contrat**

Le cadre du contrat est défini pour une durée de 5 ans (2016-2020), avec une révision possible au bout de 3 ans en fonction d'un bilan intermédiaire.

Pierre Suzzarini regrette que la dynamique d'aide soit très axée sur les stations de ski et pas sur le tourisme doux et vert ; il a l'impression que le Trièves est oublié.

Quant à Claude Didier, il se dit inquiet car dès la 1^{ère} phrase du préambule, la neige se trouve au cœur du dispositif. Or, le besoin porte sur des activités diversifiées. Selon lui, la base pour l'avenir est une répartition de l'activité touristique sur les 4 saisons. Compte-tenu du manque d'enneigement de ces dernières années, cela n'est pas sérieux du point de vue économique.

Pour Frédérique Puissat, il ne s'agit pas de nouveautés ; ces contrats touristiques existaient et ne sont financés que par la taxe des remontées mécaniques. Aujourd'hui, ils s'ouvrent aux stations villages et aux stations thermales. Il y aura un financement sur l'intégralité du balcon Est. Chaque station mise à la fois sur la neige et sur la reconversion. D'autre part, la conférence territoriale permet d'autres possibilités de financement.

Marie-Claire Terrier indique que le tourisme doux n'a pas été oublié par la Région et qu'il s'agit là d'un premier choix qui sera suivi d'autres au niveau du tourisme vert.

Pour Jérôme Fauconnier, bien évidemment qu'il n'est pas possible de miser sur le « tout neige » mais il est évident que c'est ce qui attire ! Cette convention sera ce que le territoire en fera. Il sera toujours possible de requalifier des lignes et il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir.

Ce qui importe c'est de prendre en compte le réchauffement climatique qui pourrait causer la mort des stations de moyenne montagne et la nécessaire reconversion souligne Michel Picot.

Pour Claude Didier, il est regrettable que le texte ne fasse pas apparaître cette problématique. Il semble n'y en avoir que pour la neige et les stations de moyenne montagne confrontées chaque année au manque d'enneigement ne sont pas trop ciblées.

Vote : Contrat de Performance des Alpes de l'Isère

☞ Pour : 35 Abstentions : 5

5- Autorisation de mouvement du compte 1068

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la trésorière à prendre sur la réserve (article 1068- Réserves), à chaque cession de biens acquis antérieurement à la fusion et qui sont partiellement amortis, afin de régulariser les écritures comptables des amortissements.

Vote : Autorisation de mouvement du compte 1068

☞ Adopté à l'unanimité

6- Régie de recettes de l'Office de Tourisme Intercommunal – Remise gracieuse et apurement du déficit suite à un vol

Rappel du contexte :

La régie de recettes de l'Office Intercommunal du Trièves (OTI) a subi un vol de 454,00 € constaté le 8 février 2016 à Gresse en Vercors. Il s'agit d'un vol sans effraction du fond de caisse de la régie.

Une plainte contre X a été déposée au nom de la Communauté de communes du Trièves le 12 février 2016 auprès de la gendarmerie de Monestier de Clermont et la responsabilité de Madame Christine TASSAN, responsable du service tourisme, a été engagée en tant que régisseur titulaire de la régie de recettes de l'OTI.

Motivation et opportunité de la décision :

Compte tenu de l'absence de possibilité de recours contre le ou les auteur(s) non identifié(s) de cette infraction, le régisseur demande une remise gracieuse, conformément aux décrets n° 2008-227 et n° 2008-228 du 5 mars 2008 relatifs respectivement à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs, et à la constatation et à l'apurement des débits des comptes publics.

Il est proposé au Conseil communautaire de se prononcer :

- sur la demande de remise gracieuse formulée par Madame Christine TASSAN régisseur titulaire de la régie de recettes l'OTI
- sur la prise en charge par la communauté de communes des 454,00 € qui permettront d'apurer le déficit de la régie de recettes.

Suite à ce vol des mesures de sécurité ont été mises en place : réduction du fonds de caisse, déplacement des clefs et personnalisation des codes d'accès ce qui permet de connaître les mouvements d'entrées et de sorties dans le bâtiment.

Vote : Régie de recettes de l'Office de Tourisme Intercommunal – remise gracieuse et apurement du déficit suite à un vol

☞ Adopté à l'unanimité

7- Modification du tableau des effectifs

Avis favorable du Comité technique du 7 mars 2017 :

Création du poste n° 2017-122 : attaché à 17h30 hebdomadaires à effet du 1^{er} avril 2017 au service développement et aménagement pour exercer la fonction de chargé de mission forêt.

Poste de chargé mission mutualisé avec la CC de la Matheysine.

Missions :

Accompagner l'élaboration d'une stratégie forestière à l'échelle Alpes Sud Isère

- accompagnement à la mise en œuvre d'une commission forêt sur le territoire de la Matheysine et la définition d'une stratégie forestière
- accompagnement à la mise en œuvre d'actions en faveur de la création d'un schéma de desserte sur le territoire de la Matheysine
Mettre en œuvre les actions de la charte forestière de territoire Trièves :
- mobilisation du bois énergie et gestion foncière sylvicole
- accompagnement des professionnels de la filière bois énergie vers une gestion plus durable
- participation à l'écriture concertée du livre blanc de la forêt
- organisation d'événementiels sur la thématique forestière.

Il s'agit d'un poste existant qui arrive en fin de contrat ; pour Jean-Bernard Bellier, il est intéressant de le maintenir. Le travail sur la forêt est important avec l'objectif de faire émerger la culture de la forêt sur le territoire. A l'avenir, reste à creuser la possibilité de travailler avec l'Oisans.

Vote : Modification du tableau des effectifs

☞ **Adopté à l'unanimité**

8- Convention de partenariat pour l'émergence d'une stratégie forestière à l'échelle Sud Isère

Sur le territoire Alpes Sud Isère deux Chartes forestières existent :

- La 2^{ème} Charte forestière du Trièves signée pour 6 ans, en 2014, portée et animée par la Communauté de Communes du Trièves.
- La Charte Forestière Sud Isère englobant les territoires de l'Oisans et de la Matheysine, initiée en 2011, et dont l'animation a été suspendue en avril 2016.

Face aux enjeux de la forêt sur nos territoires de montagne et fort du retour d'expériences de la charte forestière du Trièves, les Communautés de Communes de la Matheysine et du Trièves souhaitent se donner les moyens d'élaborer une stratégie forestière commune à l'échelle Alpes Sud Isère.

La convention ci jointe définit les modalités de partenariat entre la Communauté de Communes du Trièves et la Communauté de Communes de la Matheysine.

A ce titre, il est proposé au conseil communautaire d'approuver la signature de la convention entre la Communauté de communes du Trièves et de la Communauté de Communes de la Matheysine et d'autoriser le Président à signer la convention et tout document permettant la mise en œuvre de cette mission.

Vote : Convention de partenariat pour l'émergence d'une stratégie forestière à l'échelle Sud Isère

☞ **Adopté à l'unanimité**

9- Demande de subvention pour l'animation de la charte forestière du Trièves – année 2017

La 2^{ème} Charte Forestière de Territoire Trièves a été signée le 21 septembre 2014. Elle a pour objectif, à travers son plan d'actions établi pour 6 ans, de renforcer et développer la filière bois locale.

Les trois premières années d'animation ont permis de relancer une dynamique collective de travail et d'échange avec l'ensemble des signataires de la charte autour de la forêt, de ses rôles de production et de protection.

En 2016, le travail d'animation de la charte a permis notamment de :

- Poursuivre le développement de la desserte forestière pour mobiliser davantage de bois
- D'accompagner la SEML et les exploitations forestiers vers une gestion plus durables des chantiers d'exploitation et une certification de la production de plaquettes bois énergie
- De mettre en place le fonds de reboisement à destination des communes et des propriétaires privées
- De réaliser un travail d'enquête approfondi auprès de 25 acteurs de la forêt pour établir un constat de l'état de la forêt, base de travail pour élaborer le livre blanc de la forêt du Trièves
- D'organiser un colloque sur la place de la forêt dans la loi Montagne
- D'initier une nouvelle gouvernance favorisant l'appropriation des actions et le portage collectif des actions pour faire aboutir les objectifs de la charte
- De se rapprocher des territoires de la Matheysine et l'Oisans pour favoriser l'émergence d'une stratégie forestière à l'échelle du Sud Isère.

En 2017, la priorité sera donnée aux actions suivantes :

- L'animation du fonds de reboisement
- La mise en place d'une stratégie foncière forestière en travaillant sur les friches et les haies
- L'organisation d'un deuxième colloque sur le thème du bois dans la construction ; quelle place pour l'économie locale ?
- La poursuite de l'accompagnement de la SEML Bois énergie du Trièves pour la mise en place d'une démarche qualité et la sécurisation de leur contrat d'approvisionnement
- L'élargissement de notre travail autour de la forêt au territoire de la Matheysine et de l'Oisans pour construire une stratégie forestière commune à l'échelle du Sud Isère.

A ce titre, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessous, de solliciter une subvention auprès de l'Europe au titre du FEADER dans le cadre du programme

LEADER et du Conseil départemental de l'Isère et d'autoriser le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette mission.

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant	Financier	Montant	Taux
Animation CFT (1,15 ETP)	36 000 €	Europe LEADER	28 115 €	64 %
Frais de déplacement	2 200 €	Autofinancement public Conseil départemental	7 029 €	16 %
Coûts indirects 15 %	5 730 €	Autofinancement public territoire Sud Isère	8 786 €	20%
TOTAL DES DEPENSES	43 930 €	TOTAL DES RECETTES	43 930 €	100 %

Vote : Demande de subvention pour l'animation de la charte forestière Trièves – Année 2017

☞ **Adopté à l'unanimité**

10- TEPCV : convention attributive de subvention pour logements communaux

Dans le cadre de la convention TEPCV, un fonds d'aide à la rénovation des logements communaux de 200 000 € a été programmé par la communauté de communes. Les subventions apportées sont de 50 % des travaux d'isolation, chauffage et ventilation, plafonnés à 5 000 € par logement en cas de rénovation partielle, 10 000 € par logement en cas de rénovation globale, portant le bâtiment à un niveau de performance équivalent au label BBC.

Les subventions sont conditionnées à un accompagnement de l'AGEDEN, qui permet de valider les choix techniques et les dépenses subventionnables.

Afin de compenser l'autofinancement apporté par la communauté de communes (20 % du fonds d'aide), les communes s'engagent à restituer les certificats d'économie d'énergie à la CCT.

Pour permettre le versement de ces subventions aux communes, il est nécessaire d'autoriser le Président à signer les conventions attributives de subventions.

La commune de Monestier a un projet de rénovation globale mixte pour un bâtiment qui concerne à la fois une activité professionnelle et un logement. Dominique Parlouar demande si l'obtention d'une subvention sera possible.

Jérôme Fauconnier conseille de présenter le projet dans sa globalité. Il sera examiné en commission TEPCV et il sera certainement possible d'obtenir une subvention.

Vote : TEPCV : convention attributive de subvention pour logements communaux

☞ **Adopté à l'unanimité**

11- TEPCV : nouvelles modalités de subvention de la plateforme de rénovation énergétique du Trièves pour les grands bâtiments

Un certain nombre de bâtiments de grandes tailles ont été présentés à la plateforme de rénovation énergétique du Trièves pour des travaux importants (Gîtes à Terre Vivante, Résidence Chante Matin à Saint Sébastien, Notre Dame du Rosaire à Monestier de Clermont).

Le dispositif est aujourd'hui adapté au logement individuel, mais il est nécessaire de prévoir un règlement spécifique dans le cas de ces grands bâtiments. Il est ainsi proposé des conventions spécifiques d'accompagnement en fonction de la surface selon le tableau suivant :

Surface du bâtiment	Coût du diagnostic	Plafond subvention
< 200 m ²	- Simplifié 100 €	- Partiel : 3 000 €
	- Complet 200 €	- BBC : 6 000 €
Entre 200 et 400 m ²	- Simplifié 200 €	- Partiel : 6 000 €
	- Complet 400 €	- BBC : 12 000 €
> A 400 m ²	- Simplifié 200 €	- Partiel : 9 000 €
	- Complet 400 €	- BBC : 18 000 €

Les projets de bâtiments supérieurs à 200 m² verront donc leurs coûts de diagnostics doublés, et leurs plafonds d'aides multipliés par tranches de 200 m² avec un maximum de 9 000 et 18 000 €

Pour permettre l'application de ce nouveau fonctionnement, il est nécessaire d'autoriser le Président à signer un nouveau modèle de convention de diagnostic et de convention attributive.

Vote : TEPCV : nouvelles modalités de subvention de la plateforme de rénovation énergétique du Trièves pour les grands bâtiments

☞ **Adopté à l'unanimité**

12- Travaux école primaire de Monestier de Clermont – sollicitation des aides du Département dans le cadre de la dotation territoriale

D'importants travaux de rénovation vont être entrepris au rez-de-chaussée de l'école primaire de Monestier de Clermont à l'été 2017 :

- changement de toutes les menuiseries dans le cadre de l'amélioration thermique
- changement des stores
- peinture classes et couloirs
- changement porte d'entrée dans le cadre de l'Agenda Accessibilité Programmé (AD'AP)

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 41 361,00 € HT.

Le conseil communautaire est invité à autoriser le Président à solliciter une subvention du Département dans le cadre de la dotation territoriale.

Vote : Travaux école primaire de Monestier de Clermont – sollicitation des aides du Département dans le cadre de la dotation territoriale

☞ Adopté à l'unanimité

13- Demande de subvention pour la Fête des habitants auprès du Département

La "Fête des habitants d'Ici et d'Ailleurs" est organisée à Mens par des associations locales, des habitants, les accueils de loisirs enfance et jeunesse et le service culture de la communauté de communes Trièves accompagnés par l'équipe de Mix'Agés.

Depuis 2 ans, des associations et personnes intéressées se retrouvent tous les mois à Mix'Agés (ex MEJ) pour faire des propositions et organiser cette journée.

Au cours de cette journée sont proposés divers ateliers artistiques parents-enfants, lecture avec la médiathèque, troc de vêtements et de matériel de puériculture, scène ouverte, performances artistiques, ateliers sportifs, vide grenier,...

En 2017, une proposition est faite pour l'achat d'un spectacle familial en après-midi et pour l'organisation d'un concert d'un groupe professionnel au cœur du village de Mens.

Il convient pour financer ce projet de solliciter le Département selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Frais de personnel	2 000 €	Département de l'Isère	2 000 €
Dépenses artistiques	2 500 €	CAF	2 000 €
Communication	300 €	Autofinancement CCT	1 100 €
Location matériel	200 €		
Droit d'auteur	100 €		
TOTAL	5 100 €	TOTAL	5 100 €

Vote : Demande de subvention pour la Fête des habitants auprès du Département

☞ Adopté à l'unanimité

14- Programme Action Collective Famille : demande de subvention auprès du Réseau d'Ecoute, d'Aide et d'Appui aux Parents

Dans le cadre du développement des actions Collectives Familiales à l'échelle du Trièves, il convient de répondre à l'appel à projet du REAAP (Réseau d'écoute d'aide et d'appui aux Parents) financé par la CAF de l'Isère pour tous les projets relatifs à la parentalité.

Ainsi, la communauté de communes sollicite le REAAP à hauteur de 3 500€ pour financer

- Un projet sur le 1er semestre 2017 autour de l'alimentation : Les assiettes de nos enfants à la loupe, familles et comportements alimentaires
- Une action qui aura lieu le 8 avril 2017 *Ecrans créatifs*, forum d'ateliers autour de l'usage ludique et créatif des écrans en famille qui aura lieu à Mens
- Plusieurs actions autour du soutien à la scolarité Aider les enfants à mieux apprendre et comprendre !
- Le plan de financement de cette action est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Frais de personnel	3 892 €	Recettes familles	135 €
Frais de déplacement	171 €	REAAP	3 500 €
Frais d'alimentation	220 €	Autofinancement CCT	3 991€
Prestation extérieures	2 743 €		
Frais de communication	600 €		
TOTAL	7 626 €	TOTAL	7 626 €

Vote : Programme Action Collective Famille : demande de subvention auprès du Réseau d'Ecoute, d'Aide et d'Appui aux Parents

☞ Adopté à l'unanimité

15- Tarifs ateliers soutien à la scolarité

Dans le cadre du projet soutien à la scolarité, il est convenu de faire participer les familles aux ateliers. Le coût de l'atelier étant de 9€ l'heure et demie, il est proposé d'approuver les tarifs suivants par séance :

Quotient Familial	Tarif
0-300	3€
301- 600	
601-900	
901-1200	5€
1201-1500	
1501-1800	
Sup 1800	7€

Claude Didier s'interroge sur la participation des familles aux budgets les plus modestes ; ne pourrait-on pas encore plus différencier le tarif ? Il serait dommage que des familles volontaires n'y participent pas pour des raisons pécuniaires.

Jérôme Fauconnier rappelle que, pour la CAF, le fait de faire participer financièrement les familles est un symbole et un principe.

Vote : Tarifs ateliers soutien à la scolarité

☞ Adopté à l'unanimité

16- Avenant de prolongation au contrat Eco-Emballages

Dans le cadre de la procédure en cours pour le renouvellement des agréments Eco-Emballages et Adelphe, il convient de prendre des avenants de prolongation au contrat de performance Eco-Emballages pour une durée d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Vote : Avenant de prolongation au contrat Eco-Emballages

☞ Adopté à l'unanimité

17- Avenant de prolongation aux contrats de reprise option Filière pour l'Acier ; Aluminium ; Papier-carton ; Plastiques ; Verre

Dans le cadre de la procédure en cours pour le renouvellement des agréments Eco-Emballages et Adelphe, il convient de prendre des avenants de prolongation aux contrats de reprise pour une durée d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Vote : Avenant de prolongation aux contrats de reprise option Filière pour l'Acier ; l'Aluminium ; le Papier Carton ; le Plastique ; le Verre

☞ Adopté à l'unanimité

- Questions diverses

☐ Informations diverses :

Déchetteries : Le Vice-président informe que les déchetteries sont fermées pour cause de non-conformité suite à la réunion du Comité d'Hygiène et de Sécurité (risques de chutes de hauteur) et qu'un travail sur la sécurisation des sites est en cours. En ce qui concerne Clelles, s'agissant juste d'un quai de transfert et pas d'une déchetterie, il est déjà acté qu'elle n'ouvrira plus. Aujourd'hui, un bureau d'études a été retenu afin d'étudier comment mettre aux normes les déchetteries.

Elles ne ré-ouvriront au mieux qu'au mois de juin lorsqu'elles seront aux normes. Une solution provisoire consistant à mettre des barrières est inenvisageable. C'est ce qui existait et cela n'a pas suffi pour éviter cet accident.

Une solution est l'installation de murs banchés explique le Vice-président.

Laurent Viillard indique que les artisans sont pénalisés et en difficulté. Il convient de trouver absolument une solution pour éviter le risque de décharge sauvage.

A ce jour, il n'y a pas de solution de secours pour les artisans. Auparavant, au moment des ramassages des encombrants, les artisans patientaient 3 mois. Si ces fermetures duraient au-delà de 3 mois, une solution de collecte par benne pourrait être envisagée.

En effet, aujourd'hui, le service est supprimé mais il convient de garder en mémoire que l'accès aux déchetteries pour les professionnels était un service « offert ». Dans d'autres collectivités, c'est un service payant à chaque passage rappelle le Président.

Bernard Coquet craint les dépôts sauvages et propose l'installation de bennes pour encombrants en solution provisoire. Selon lui, il est impossible de tenir 3 mois sans déchetterie.

Pour Claude Didier, la déchetterie de Vif est trop éloignée, il demande si le repli vers la Mure a été étudié ?

Christophe Drure indique que la Matheysine refuse l'accès car la déchetterie, qui n'est pas aux normes, ne pourrait absorber une plus grande quantité de passages. Il en appelle au civisme et la compréhension des habitants. Il n'est pas question d'installer des bennes provisoires, compte tenu du risque d'accident et des problèmes de sécurité.

Chacun souligne l'importance de communiquer afin que les habitants disposent d'informations.

Maison de santé : Le président rappelle l'organisation d'une maison de santé pluri-professionnelle qui nécessite, pour exister, un minimum de 2 médecins et d'autres personnels de santé. Cela correspond à la demande de jeunes médecins qui privilégient ce mode en milieu rural. A Monestier de Clermont, il s'agit d'un projet qui est discuté depuis une dizaine d'années par les divers professionnels de santé du secteur portés par l'envie de travailler ensemble. Ce projet de Maison de santé a été élaboré par les médecins de la maison médicale et présenté à l'ARS. La CCT n'intervient que par rapport au problème immobilier du bâtiment pour lequel des travaux d'accessibilité sont nécessaires. En effet, le fait que ces travaux soient portés par une collectivité permet l'obtention de subventions. Ainsi, l'emprunt serait contracté par la CCT et les médecins s'acquitteraient de loyers afin de rembourser la collectivité. Dès l'obtention de plus d'éléments sur la faisabilité financière, une réunion sera organisée afin que chacun soit informé ou puisse s'inspirer de ce modèle.

A Mens, le médecin part à la retraite et a trouvé une remplaçante. La démarche d'une éventuelle maison de santé n'en est donc qu'à ses débuts.

Eliane Paquet revient sur le manque de cabinet dentaire qui pénalise fortement les habitants et notamment les personnes âgées ; y-aurait-il la possibilité de l'intégrer dans cette future maison de santé ? Comment la CCT pourrait prendre l'initiative de contacter un dentiste ?

Pour Jérôme Fauconnier, il convient de créer de l'attractivité ; la faculté de médecine dentaire étant à Lyon, la sensibilisation des étudiants pour notre secteur est difficile. L'autre solution consiste à faire appel à l'ordre des dentistes. Néanmoins, il s'agit de profession libérale où chacun est libre de choisir le lieu de son installation.

Ecole Monestier de Clermont : Le programme est lancé. Il existe 2 possibilités pour la maîtrise d'œuvre : soit un marché « conception/réalisation » soit un marché de maîtrise d'œuvre classique. La 1ère possibilité a l'avantage d'être efficace et rapide et d'être moins onéreuse. Cependant, il s'agit d'une procédure un peu particulière qui mérite réflexion.

PLUi : suite à 12 oppositions de communes à ce jour, la compétence PLUi ne sera pas transférée à la CCT.

THD : Jérôme Fauconnier fait part de son immense déception puisque, arrivé au bout de la démarche qui nécessitait l'unanimité des 27 communes, 2 ont finalement refusé le projet. Il n'y a donc plus de possibilité de THD pour l'ensemble du territoire. Il rappelle l'intervention de Mr Menduni venu expliquer le projet d'appel d'offre groupé pour le Département. Il s'agit d'un projet stratégique pour le territoire, de nombreux entrepreneurs ayant besoin du haut débit pour pouvoir travailler efficacement. Il ne s'explique pas ce revirement après l'acceptation d'un vote de principe. Il espère que c'est un malentendu lié à des incompréhensions de la part des communes qui ont refusé et qu'après des explications complémentaires, il sera possible de représenter le projet en conseil municipal de manière à se positionner avant le vote du budget de la communauté de communes.

Energie : Daniel Niot informe qu'une réunion sur la prise en compte de l'énergie dans les documents d'urbanisme va être prochainement programmée. Un document sera envoyé à chaque commune dès demain. Il remercie les communes de répondre rapidement et d'indiquer leurs attentes et propositions afin de pouvoir acter des ateliers de travail.

SCOT : Auparavant, il y avait un représentant titulaire et un suppléant au SCOT. Les statuts du SCOT ont été modifiés pour augmenter le nombre de délégués et passer à 3 représentants titulaires sans suppléants pour le Trièves. Daniel Niot lance un appel aux candidatures. La seule condition est d'être conseiller communautaire.

Poteau Incendie : Michel Picot rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017, les communes sont soumises au régime du SDIS qui impose un contrôle des poteaux incendie tous les 3 ans. Il propose de mutualiser et de trouver un outil qui permette d'avancer ensemble en collaboration avec Daniel Bonnefoy, technicien de la CCT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.